

jougs, contre joug



François Sigaut
Henri Wasserman

Il y a des collectionneurs de tout.

Il y a même, chose étrange, des collectionneurs de jougs.

L'un d'eux, Jacques Leclerc, a réussi à nous faire partager sa passion pour ce morceau de bois si peu attrayant à première vue, tout juste assez décoratif pour servir de lampadaire ou de portemanteau dans nos résidences secondaires.

C'est que les jougs ne sont pas seulement le dernier vestige d'une pratique naguère courante, l'attelage des boeufs, qui a disparu en à peine trente ans. Ils sont aussi la source de toutes sortes de question posées par la *collection*, c'est-à-dire par le rapprochement d'objets semblables et différents : différents par l'origine, par la fabrication, par la destination, par l'usage...

Les collections les plus intéressantes sont les collections de questions.

Voilà pourquoi il était naturel que l'Association des Musées d'Agriculture aidât Jacques Leclerc à nous poser ces questions, en mettant sous les yeux du public un choix d'une centaine de jougs représentatifs de toutes les régions de France.

Et il n'y avait pas de meilleur endroit pour les rassembler que l'Ecomusée de Savigny-le-Temple, dans cette Brie qui fut le domaine exclusif du cheval de labour avant de connaître l'invasion pacifique de la betterave, des sucreries et des attelages de grands boeufs blancs au siècle dernier.

Au moment où la traction mécanique a depuis longtemps remplacé la traction animale, l'exposition "jougs, contre jougs" tente de faire le point sur le joug de cornes, cet objet qui était l'un des instruments fondamentaux de l'agriculture traditionnelle, ouvrant ainsi la voie à une recherche systématique dans ce domaine.

Le joug de cornes : une exception européenne

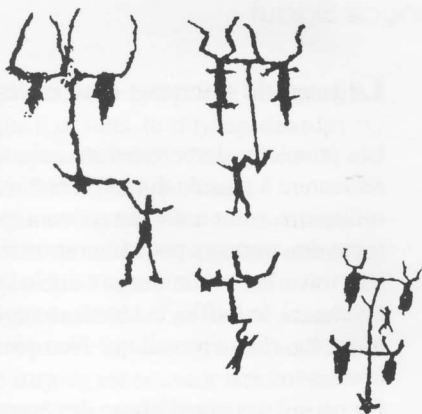
Les premières domestications animales, celles du chien, du mouton, de la chèvre, remontent à plus de dix milliers d'années. Mais c'est seulement au quatrième millénaire avant notre ère qu'on a les premiers indices d'une utilisation de la force des animaux pour fournir un *travail*. Les premiers animaux utilisés pour leur travail ont certainement été le boeuf et l'âne, on ne sait dans quel ordre. Le cheval, le buffle, le chameau (pour ne pas parler de l'éléphant ou du lama) n'ont été mis au travail que bien plus tard, dans les deux derniers millénaires avant notre ère.

On ne sait pas grand'chose des premières formes d'utilisation du travail des animaux. La *monte* (équitation, monte chamelière) est relativement tardive. On peut imaginer que le *bât* est antérieur, mais on ne peut guère en dire plus. Tous les animaux de travail peuvent porter des charges, y compris le boeuf, le chien et même le mouton, alors que tous ne peuvent être montés ni attelés : cela signifie seulement que le *bât* est d'une utilisation plus facile que les autres, pas plus ancienne. En fait, l'attention des archéologues s'est presque exclusivement portée sur l'*attelage* et son complément "naturel", le *véhicule*. On peut le regretter, dans la mesure où cela nous laisse dans l'ignorance sur les autres formes.

Le *véhicule* lui-même, traîneau ou char (à roues), n'est du reste qu'un des compléments possible de l'*attelage*, lorsqu'il s'agit de faire servir les animaux au transport ou à la guerre. Il en existe d'autres, au moins aussi anciens : l'*araire*, instrument de labour qui a précédé la charrue, et le *traîneau à dépiquer* (égrener) les céréales, que faute de nom en français les archéologues continuent à désigner par son nom latin de *tribulum*.

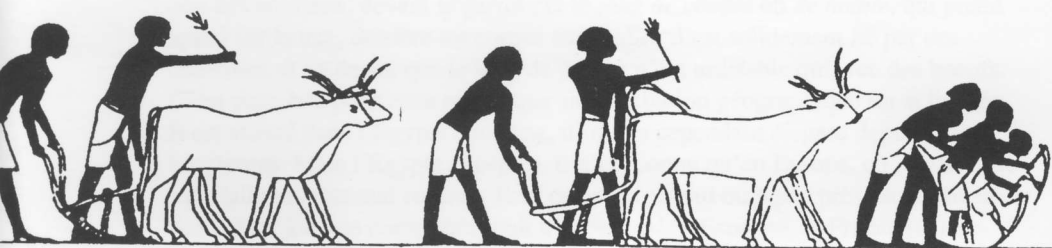
Les premières représentations iconographiques d'aires et de véhicules que l'on connaisse - et donc d'attelages - ont été trouvées en Mésopotamie dans la seconde moitié du quatrième millénaire avant notre ère (- 3500 à - 3000). Il est probable que le *tribulum* existait déjà aussi à cette époque. L'Égypte connaît l'*araire* à peu près en même temps que la Mésopotamie, ainsi sans doute que le *véhicule*, mais ne fera l'acquisition du *tribulum* que beaucoup plus tard, peut-être à l'époque hellénistique. Dans ces deux régions, une riche agriculture s'est développée depuis des millénaires dans les terres détrempées par les crues des grands fleuves, le Nil, l'Euphrate et le Tigre, ou par les irrigations à partir de leurs eaux. Il était usuel de faire piétiner les champs par toutes sortes d'animaux, boeufs et ânes surtout, mais aussi moutons, voire porcs à l'occasion, soit pour hâter l'imprégnation de la terre par l'eau avant de semer, soit surtout après avoir semé les graines pour les soustraire aux oiseaux. On peut conjecturer que le *piétinement*, qui n'exige aucune forme de harnachement - il suffit de chasser les animaux devant soi - a été une des premières, sinon la première forme

Les plus anciennes représentations
d'attelage au joug en France :
Attelages de bovidés tirant un araire, guidé par
un cultivateur. Age du bronze ancien,
gravures rupestres du Mont-Bégo
(Saint-Dalmas-de-Tende, Alpes-Maritimes),
1900 av. J.-C.

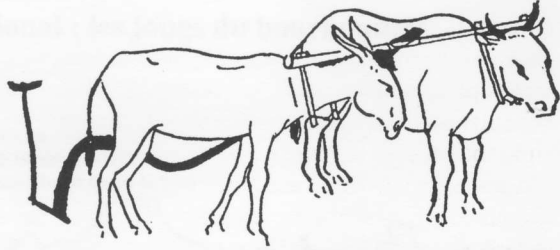


Les clercs de Tiglath-Pileser III comptent le butin
de la guerre, Palais central de Nimrud,
Mésopotamie, environ 800 av. J.-C.





Scènes de labour en Egypte,
d'après une tombe de Béni Hasan,
environ 1900 av. J.C.



Attelage par joug de garrot servant à la fois aux ânes et aux bovidés (d'après une scène de labour en Afrique du Nord). Période contemporaine Daumas (Maurice) (sous la direction de), **Histoire générale des techniques**, P.U.F., Tome I, Paris, 1962, p.94.

Bas-relief en pierre provenant de Ur, reconstitué à partir d'un bas-relief semblable trouvé à Khafaje, Mésopotamie, environ 2500 av. J.C.



d'utilisation de l'énergie animale. Le piétinement des champs aurait précédé l'invention de l'araire, comme le piétinement des récoltes pour séparer le grain de la paille (dépiquage) aurait précédé celle du *tribulum*.

Quoiqu'il en soit, l'*araire*, le *tribulum* et le *véhicule* sont attestés au Proche-Orient plus de trois mille ans avant le début de notre ère, et avec eux, bien-sûr l'*attelage*. Les animaux attelés sont des boeufs et divers équidés (ânes, onagres, hémiones, mais pas de chevaux, qui n'apparaîtront que deux mille ans plus tard dans la région). L'*attelage* est, dans tous les cas, un attelage *au joug*.

L'Europe n'est pas très en retard par rapport au Proche-Orient.

On y a trouvé des vestiges d'aires et de véhicules datés de 2800 avant J-C.

L'Inde (vallée de l'Indus, civilisation de Harappa) suit d'aussi près ; on y attelait des zébus (boeufs à bosse).

L'*attelage au joug* se présente sous deux formes principales (il en existe d'autres, d'importance mineure) : le *joug de garrot*, le plus répandu, qui prend appui sur le cou des animaux, devant le garrot ; et le *joug de cornes* ou *de nuque*, qui prend appui sur la tête, derrière les cornes auxquelles il est solidement lié par des courroies. Il va de soi que le joug de cornes n'est utilisable qu'avec des boeufs. C'est peut-être pour cette raison que sa distribution géographique est si limitée.

Il est attesté dans l'Egypte ancienne, d'où il a cependant disparu depuis très longtemps. Mais l'Egypte exceptée, il n'est connu qu'en Europe, où son histoire est d'ailleurs fort mal connue. Tout ce qu'on en sait ou à peu près est qu'au siècle dernier, le joug de cornes occupait une partie de l'Espagne, la France (là du moins où on attelait des boeufs) et le Sud-Ouest de l'Allemagne. C'était là tout son domaine. Dans le reste du monde, le joug de cornes est complètement inconnu, qu'il l'ait toujours été ou qu'il ait été oublié depuis des millénaires.

L'Italie, l'Europe orientale, l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et l'Asie toute entière ne connaissent, pour atteler boeufs, zébus et buffles, que le joug de garrot. Il y a donc une *exception européenne* en matière de jougs (comme tant d'autres).

Exception d'autant plus énigmatique que techniquement, tous les avantages semblent être pour le joug de garrot. Il est plus simple, donc moins coûteux à fabriquer et plus facile à poser. Il laisse une plus grande liberté de mouvement aux animaux, permettant un meilleur rendement pour une fatigue moindre...

La seule supériorité que les spécialistes aient trouvé au joug de cornes, c'est précisément qu'en maintenant les animaux rigidelement attaché l'un à l'autre, il permettait une conduite plus facile. Mais cet avantage ne vaudrait qu'avec des bêtes difficiles, à demi-sauvages ou imparfaitement dressées, ce qui semble-t-il, n'est plus le cas nulle part depuis longtemps. Le problème demeure...

L'Europe présente, dans le domaine des animaux de travail, une autre exception que celle du joug de cornes : c'est l'*emploi du cheval en agriculture*.

La domestication du cheval a été assez tardive (troisième millénaire av J-C).

Elle n'a pas eu lieu en Orient, mais dans les plaines de l'actuelle Ukraine.

On ne sait pas si le cheval a été monté avant d'être attelé ou attelé avant d'être monté. Mais lorsqu'il arrive au Proche-Orient au deuxième millénaire, il est attelé et non monté. Les empires et les royaumes de la région s'équipent de chars de guerre, et il faudra près de mille ans encore pour qu'ils abandonnent leur charrerie en faveur de la cavalerie. Mais dans tous les cas, le cheval sert à la guerre, à la chasse, à la parade, etc..., jamais aux travaux ruraux. C'est un animal de luxe et de prestige. Les seuls animaux de travail restent les bovins (boeufs, zébus, buffles) pour la traction et l'âne pour le bât.

Ceci n'est bien sûr qu'un schéma. Quelques régions emploient des boeufs porteurs, c'est-à-dire pour le bât. Il n'est pas rare ailleurs qu'on attelle des ânes pour des travaux particulièrement légers ; une pratique qui, bien-sûr, prendra de l'importance avec l'apparition des mulets. Quant aux chameaux, bien qu'ils soient attelés à l'occasion, on les emploie surtout au portage. Il semble bien que le chameau ait supplanté l'âne pour les transports à longue distance à partir de l'époque romaine, avec des conséquences considérables pour le commerce terrestre et les mouvements de population dans l'immense zone qui s'étend de la Mongolie au Maghreb. Mais quelle que soit leur importance -et elle est considérable dans certaines régions- ces retouches ne changent rien d'essentiel au tableau d'ensemble. *L'animal de travail des paysans est le boeuf.* Ce sont des boeufs qui tirent l'araire ou la charrue, et là où il en existe, les charrettes pour rentrer les récoltes et sortir les fumiers. Le boeuf est complété par l'âne pour les petits transports, et aussi pour rentrer les récoltes dans les pays où on n'a pas de véhicules. Sauf exception, le cheval n'est pas du tout employé en agriculture.

Il sert aux guerriers et aux nobles, aux riches et aux citoyens. Telle est la situation qui prévaut dans toutes les régions sédentaires de l'Europe, de l'Afrique du Nord et de l'Asie de l'an 1000 avant J-C à l'an 1000 après J-C environ.

Pendant ces deux mille ans, donc, il n'y a pas eu d'exception européenne.

C'est au XI^{ème} siècle que celle-ci commence, avec les premières mentions, encore rares et éparpillées, de chevaux employés aux labours, et surtout aux hersages.

Ces mentions ne concernent que les pays septentrionaux, Îles Britanniques, Pays Scandinaves, France au Nord de la Loire, Pays-Bas, Nord de l'Allemagne. Il est vraisemblable que l'âne, originaire des pays tropicaux, supportait trop mal le climat de ces régions pour y être d'un emploi aussi économique que plus au sud. C'étaient donc les petits chevaux, élevés en quasi-liberté dans les bois, dans les landes et dans les marais alors surabondants, qui remplaçaient les ânes pour le bât et pour les autres petites besognes de complément. L'emploi occasionnel de ces petits chevaux à la herse et à la charrue, voire plus régulièrement pour tirer des charrettes légères, ne changeait pas grand'chose au schéma dominant.

On labourait toujours avec des boeufs. On n'attelait des chevaux à la charrue que faute d'avoir assez de boeufs. C'était un expédient en quelque sorte.

Mais c'est de cette solution de fortune que sortira l'exception européenne.

Pendant deux ou trois siècles, l'évolution est lente et hésitante : dans l'ensemble, les chevaux gagnent du terrain aux dépens des boeufs, mai peu et inégalement selon les régions. C'est seulement, semble-t-il, aux XV^e et XVI^e siècle que les choses se précipitent. Alors, en l'espace de deux ou trois générations parfois, des régions entières passent au "tout cheval", tandis que d'autres restent aux boeufs, voire y reviennent après avoir un temps paru s'en éloigner. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on assiste à une relative stabilisation. Il y a désormais des *régions à chevaux* - en France par exemple le Nord, la Picardie, la Haute-Normandie, l'Ile-de-France - et des *régions à boeufs* - la Bourgogne du sud, l'Auvergne, le Limousin, le Poitou, etc. - dont les limites ne se déplacent que très lentement. Le cheval reprendra sa progression aux dépens du boeuf à la fin du XIX^e siècle et au XX^{ème}, jusqu'à ce que, dans les années 1960, l'un et l'autre soient éliminés par le tracteur.

Il y a donc, dans le domaine des animaux de travail, deux exceptions européennes, toutes deux bien représentées en France.

La première est l'emploi du cheval en agriculture. Nulle part dans le monde ailleurs qu'en Europe le cheval n'a remplacé le boeuf (ou le zébu, ou le buffle) dans les travaux des champs.

La seconde est le joug de cornes. Partout dans le monde sauf en Europe Occidentale, les bovins sont attelés au joug de garrot. Seules l'Espagne, la France, l'Allemagne connaissent le joug de cornes.

C'est au joug de cornes qu'est principalement consacrée cette exposition.

Le joug en France (XVII^e - XX^e siècle)

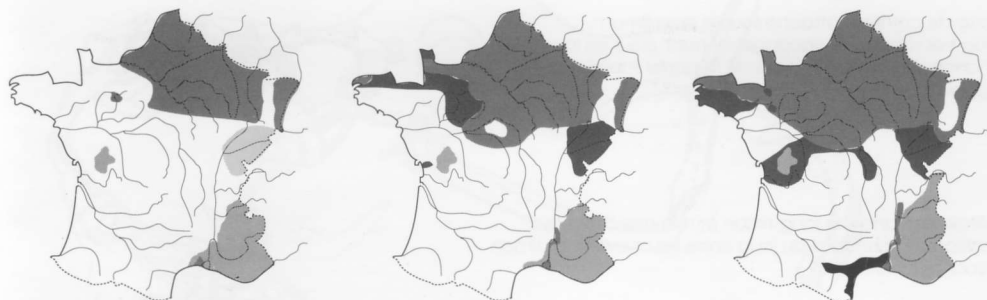
Cet article est le résumé d'une étude effectuée par Mariel Jean-Brunhes-Delamarre. Publiée en 1969, cette recherche est encore la plus approfondie en ce qui concerne la connaissance de l'attelage traditionnel au joug en France.

L'usage de l'attelage de bovins sous le joug pour des travaux de labours était fréquent, au XVII^e siècle, sur la quasi totalité du territoire français, à l'exception des régions situées au nord de la Loire (Bassin parisien, est de la Normandie et Nord) où l'usage du cheval comme animal de trait était déjà répandu. Cette situation se maintiendra jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, notamment en raison de l'absence de sélection des races de chevaux et des difficultés posées par l'élevage des animaux en général. Les Encyclopédistes avaient longtemps débattu pour savoir quel animal, du cheval ou du boeuf était le mieux adapté aux travaux agricoles.

Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que la traction chevaline supplantera progressivement la traction bovine. Cela est dû, entre autres, à l'amélioration progressive des techniques agricoles et à celle des races animales. Les qualités de traction du cheval sont de plus en plus appréciées des agriculteurs, et le cheval devient un symbole de prestige et d'ascension sociale. Aussi, à la fin du XIX^e siècle, la proportion du cheptel des équidés augmente à l'ouest de la Normandie, dans le Centre, avec des zones d'extension au sud de la Loire, en Franche-Comté, dans la Vallée du Rhône, le Bas-Languedoc et en Gascogne. Pour pallier le manque de chevaux de trait durant la première guerre mondiale, la traction avec des bovins fut momentanément réhabilitée. Mais avant l'arrivée massive du tracteur automobile, dans les années cinquante, l'attelage de bovins sous le joug, devenu de plus en plus résiduel, se trouvait limité à certaines zones peu modernisées, notamment le Massif Central et les Pyrénées.

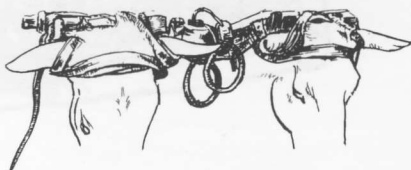
Les fonctions de l'attelage au joug

Pour être véritablement fonctionnel, l'attelage au joug doit assurer plus particulièrement la mise en mouvement en avant et en arrière, le ralentissement et l'arrêt, la traction de divers matériels tels les instruments aratoires (araire, charrue, herse, rouleau...) et les véhicules agricoles (soutien et équilibre du véhicule à deux ou quatre roues). Toutes ces fonctions ne sont pas nécessairement exploitées, le freinage en pays de plaine étant par exemple souvent secondaire. Par ailleurs, un certain nombre de garanties sont indispensables à la sécurité des animaux tracteurs : un dressage particulier s'impose aux deux bêtes qui doivent travailler ensemble et il faut veiller à maintenir un éloignement suffisant entre les bêtes attelées pour prévenir tout risque de blessure. On doit également les habituer à effectuer certains travaux particuliers comme le labour qui suppose un espacement régulier des raies.

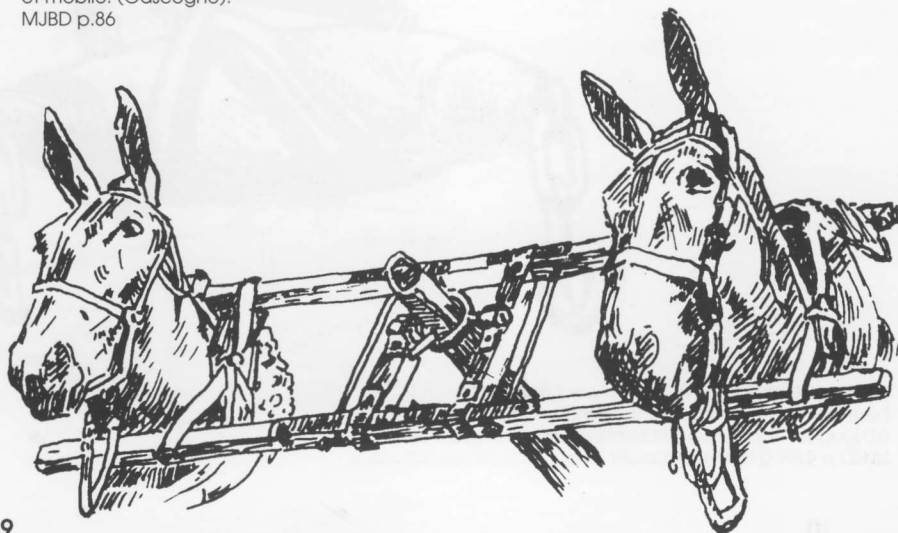


- Animaux de l'espèce chevaline
- Animaux de l'espèce bovine et, pour une moindre part, de l'espèce chevaline
- Animaux de l'espèce bovine
- Animaux de l'espèce bovine et mulassière
- Progression de l'espèce chevaline
- Emploi de l'espèce chevaline pour les travaux dans les régions viticoles

Joug de cornes à attache souple joug-timon :
 "dzou" à crans, lié aux cornes ; crochets et
 agrafe pour maintenir les anneaux.
 Saint-Romain-de-Lerps (Ardèche).
 MJBD p.85



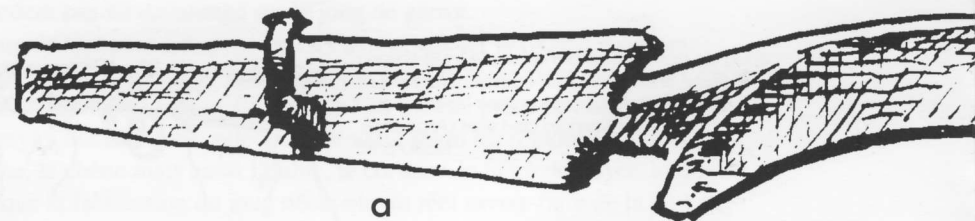
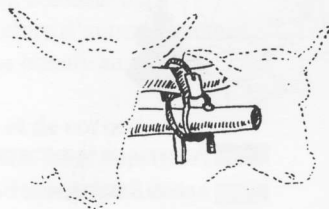
Joug-cadre de garrot à attache souple ;
 joug-timon pour mules à anneau central
 et mobile. (Gascogne).
 MJBD p.86



Joug de cornes à attache souple joug-timon :
joug très robuste et encapuchonnant, pour les lourds
charrois ; les protubérances de la partie supérieure sont
appelées "cornes" (Ariège). MJBD p.87

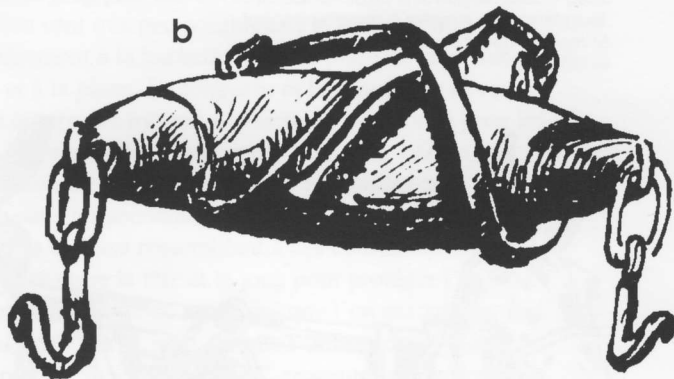


Détails de l'attache joug-timon et rôle des chevilles :
position des anneaux du joug entre les chevilles du timon
(Lyonnais). MJBD p.89

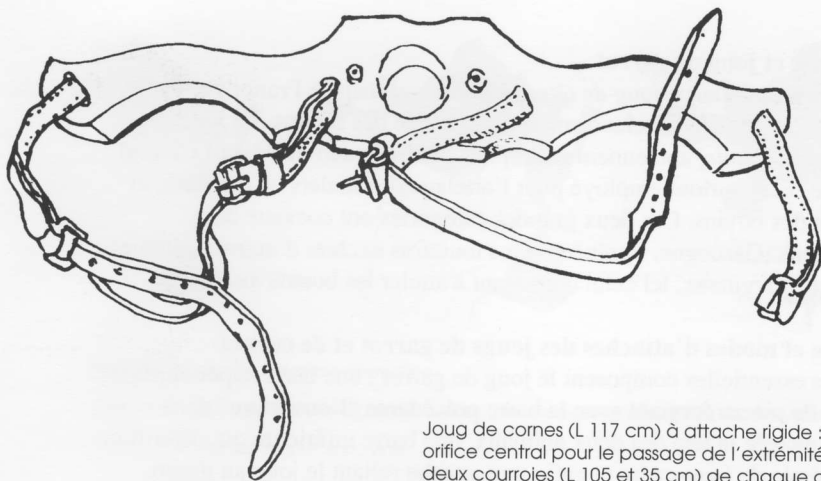


a

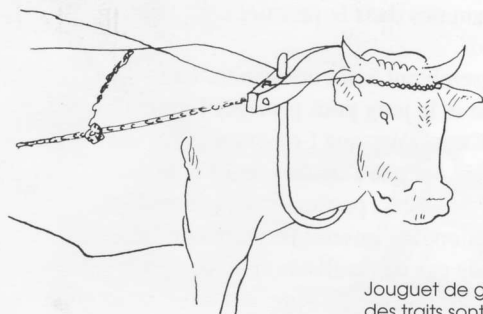
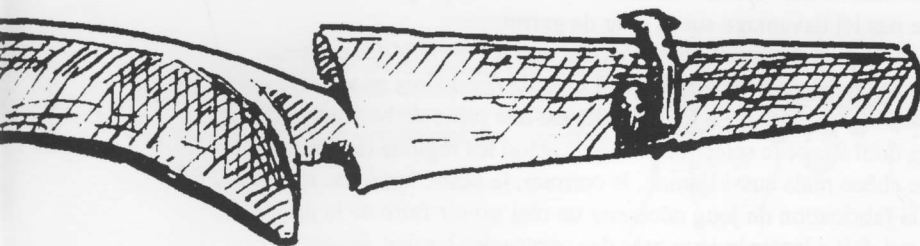
b



(a) Jouguet de corne à crochet pour fixation de
l'extrémité des brancards ou des traits
(b) jouguet frontal avec courroie de cuir (Vosges).
MJBD p.91



Joug de cornes (L 117 cm) à attache rigide :
orifice central pour le passage de l'extrémité du timon,
deux courroies (L 105 et 35 cm) de chaque côté avec
boucles (Franche-Comté). MJBD p.90



Jouguet de garrot pour l'attelage de la charrue ;
des traits sont fixés aux extrémités du jouguet ;
milieu XX^e siècle. (Créances ; Manche). MJBD p.92

Joug de cornes et joug de garrot

Le *joug de cornes*, dit aussi *joug de tête*, prédominant dans la France rurale traditionnelle, était destiné exclusivement à l'attelage des bovins. Le *joug de garrot* ou *joug d'épaule* anciennement implanté entre le sud du Massif Central et les Pyrénées était surtout employé pour l'attelage des mulets ou des ânes, et plus rarement des bovins. Ces deux grandes catégories ont coexisté dans certaines régions (Gascogne, Pyrénées) sans toutefois exclure d'autres systèmes d'attelage plus marginaux, tel celui consistant à atteler les boeufs au collier.

Morphologie et modes d'attaches des jougs de garrot et de cornes

Quatre pièces essentielles composent le joug de garrot : une barre supérieure, un ensemble de pièces formant avec la barre précédente "l'ouverture" dans laquelle est engagée la tête des deux animaux, une barre inférieure qui détermine la forme générale de joug-cadre et enfin une attache reliant le joug au timon. Parallèlement à ce schéma général, on rencontre parfois un joug de garrot associé soit à un collier, soit à un joug de cornes.

Cette exposition étant essentiellement consacrée aux jougs de corne, on ne s'attardera pas ici davantage sur le joug de garrot.

Le joug de tête peut être posé soit à l'*avant*, soit à l'*arrière* des cornes.

Dans le premier cas, il est encore appelé *joug de front* alors que dans l'autre cas, on parle de *joug de nuque*. Le joug de tête est une pièce de bois généralement monoxyle, dont l'espèce sélectionnée varie selon les régions (le bouleau, le frêne, le chêne mais aussi l'aulne, le cormier, le hêtre, le noyer, le tilleul).

Bien que la fabrication du joug nécessite un réel savoir-faire de la part du *jouguier* qui doit adapter le joug près des cornes des bovins, les outils nécessaires à sa fabrication sont très peu nombreux : la pièce de bois est travaillée d'abord grossièrement à la hachette, puis de manière plus élaborée à l'herminette, à la gouge et à la plane. La longueur et la robustesse des jougs varient en fonction de la nature des travaux à effectuer : plus longs pour les labours (jusqu'à 1,90 m.) que pour les charrois (de 1,10 m. à 1,60 m.), ils pèsent plus d'une trentaine de kilogrammes dans le premier cas, et seulement une dizaine dans les seconds.

Des protections en paille ou en tissu ressemblant à des coussinets sont maintenues par les courroies entre la tête et le joug pour protéger l'animal. On fixe le joug sur les cornes à l'aide de courroies que l'on enroule sur des chevilles placées verticalement sur le joug, ou que l'on coince à l'aide d'entailles ou de crans, parfois appelés "brèches", pratiqués sur le dessus et sur le côté du joug. Pour assurer la cohésion de l'ensemble, un noeud final renforce la mise en place du joug. Dans le cas de l'utilisation de courroies scindées en deux parties, l'une est fixée sur un côté du joug, et l'autre se termine en boucle afin d'assurer la stabilité de l'ensemble.

Liaison du joug avec une pièce permettant la traction

Il s'agit essentiellement de la liaison du joug avec le *timon* du véhicule ou l'*age* de l'araire. Quelque soit le type de joug de cornes utilisé, l'attache peut être *souple*, formée d'un ou deux anneaux de matières diverses, ou encore *rigide* (Franche-Comté, Champagne). Dans le premier cas, l'attache est généralement centrale bien qu'elle puisse parfois être déplacée vers la droite ou la gauche. L'attache du timon au joug est effectuée au moyen d'une ligature, d'une bride ou encore d'un ou deux anneaux reliés au timon par divers dispositifs (lien, courroie de cuir, tige recourbée, crochets, agrafes...). Par ailleurs, on retrouve souvent à l'extrémité du timon deux chevilles fixes ou mobiles qui empêchent les anneaux de glisser sur le timon pendant l'effort de traction. Dans le second cas, l'extrémité du timon est engagée dans un orifice pratiqué dans le joug lui-même, puis bloquée par une cheville. Dans le secteur lorrain des Vosges, on trouve les deux modes d'attache.

Le jouguet

S'il a été jusqu'ici essentiellement question des jougs à deux têtes, il faut mentionner aussi la présence, plus rare, de *jougs à une seule tête* dits encore *jouguets de cornes* ou de *garrot* (Normandie), destinés au dressage. Fixé à l'animal au moyen d'une attache rigide ou souple, et ensuite relié au *timon* de la même manière que les jougs doubles, le jouguet offre l'avantage de pouvoir être utilisé, pour certains travaux peu pénibles, par un seul animal de trait. Il est alors parfois attelé à des *brancards*.

Avant de disparaître définitivement des pratiques agricoles traditionnelles, la fabrication du joug est passée d'un stade entièrement *artisanal* à un stade *semi-industriel*. Bien que cette évolution technique ne se soit pas accompagnée de changements morphologiques, elle a eu pour effet d'atténuer le caractère quasi-ostentatoire de cet objet, symbolisé, notamment, par la présence de décors ou de *surjous* (voir article suivant).

Aujourd'hui, lorsqu'il n'est pas détourné de sa fonction première pour devenir objet de décoration domestique, le joug est un objet bien représenté dans les collections des musées d'ethnographie, mais rarement mis en valeur. En outre, les gestes permettant de fixer le joug à l'animal ont été le plus souvent oubliés. Ils ne sont plus guère évoqués que lors de fêtes rurales néo-traditionnelles par les quelques agriculteurs encore capables "*de passer les boeufs sous le joug*".

Un élément décoratif : le surjoug

Le surjoug ou soubrejoug, sorte de grand fuseau évidé à l'intérieur duquel sont accrochées des clochettes, est maintenu au-dessus et au centre du joug à l'aide d'une cheville. Sa présence n'est attestée que sur une partie très restreinte du territoire français : les vallées garonnaises et plus particulièrement de la Save, de la Basse-Ariège, de la Gimone, de la Lèze, de l'Arrets ainsi que dans le département du Gers. La dénomination "*clouquié*", usitée dans le Gers et signifiant *clocher*, souligne la similitude que certains ont perçue entre les surjougs et les clochers percés des églises du Sud-Ouest de la France.

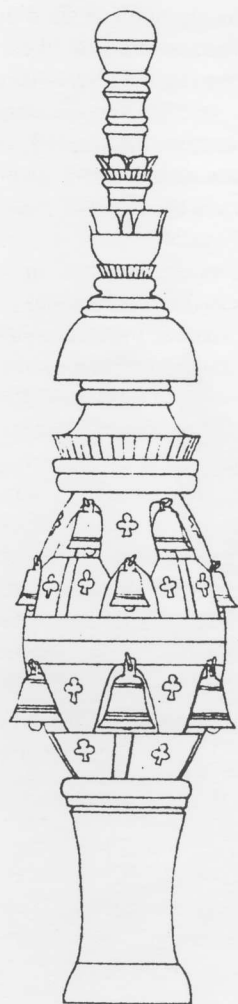
La fonction du surjoug est essentiellement ostentatoire : elle se manifeste aussi bien par la hauteur (celle-ci peut dépasser les soixante centimètres), la richesse des coloris et des motifs décoratifs, que par le nombre de clochettes (une sur chacun des trois niveaux le plus souvent) qui peut aller jusqu'à quatorze pour certains exemplaires conservés au Musée pyrénéen de Lourdes.

Très en vogue à la fin du XVIII^{ème} siècle et au siècle suivant, le surjoug était placé sur le joug des boeufs lorsqu'on les attelait à une charrette pour se rendre dans les foires, ou encore lorsque l'on portait au maître habitant la ville sa part des récoltes de l'année. Les clochettes permettent aussi de signaler le passage du char, notamment en montagne où le brouillard est souvent présent ; en outre, on leur prête des valeurs magico-religieuses prophylactiques contre le tonnerre et le mauvais sort.

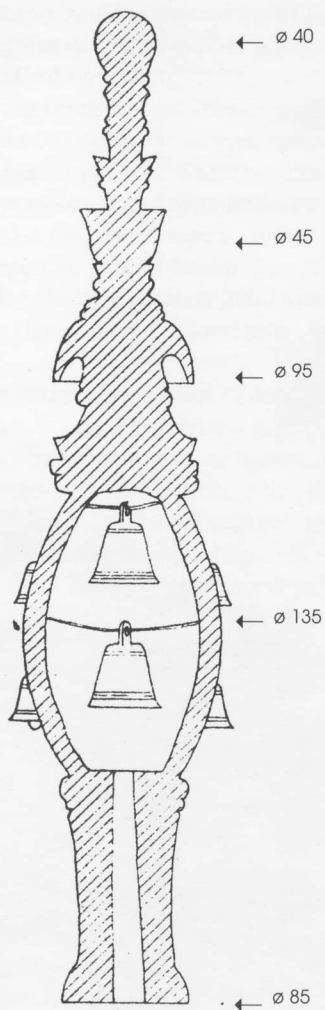
Les surjougs sont confectionnés de préférence dans une bille de bois dur (le sycomore ou l'ormeau, utilisé aussi en charronnerie pour la fabrication des moyeux de roues). Certains sont également en bois plus tendre : noyer, hêtre ou sapin. La bille de bois était tournée sur un tour à flèche, puis évidée à la gouge, en ménageant des arcatures pour y placer les clochettes. Pour cela, on confectionnait une porte latérale que l'on maintenait en place avec une pointe et qui était ensuite masquée avec soin. Aucune recherche de note particulière ou d'accords harmoniques ne déterminait la disposition des clochettes, fixées au moyen d'une fine lanière de cuir blanc ou d'un fil de fer. La ficelle était proscrite en raison de sa faible résistance.

L'ornementation du surjoug est habituellement très soignée, notamment la partie centrale galbée, surmontée de moulures superposées aux formes très variées et à partie terminale en pointe, boule ou pomme de pin.

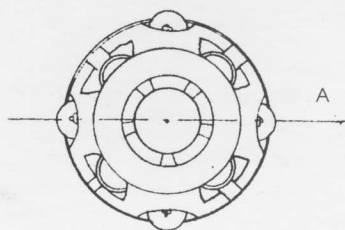
Des motifs ornementaux sont peints, ou le plus souvent gravés puis réhaussés de bandeaux peints de couleurs vives (les associations rouge/jaune/bleu/vert étant les plus courantes) bien que l'on rencontre également de rares exemplaires monochromes. Ce sont la dureté du bois, l'instrument utilisé (couteau, gouge, compas) et la technique (entaille droite, de biais, ou en biseau) qui déterminent le vocabulaire plastique gravé sur les surjougs : motifs en zigzags, chevrons,



660 mm



coupe A



Surjoug provenant de Pinsaguel (Haute-Garonne)
à cloches multiples et motifs de trèfle, conservé
au Musée de Lourdes (calque MNATP 43.249.209).



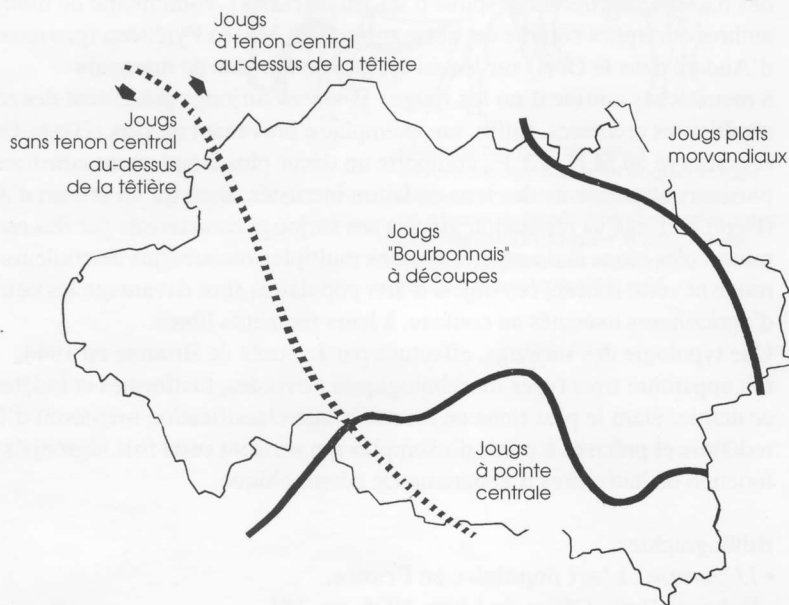
croisillons, disposés en bandeaux superposés... Les espaces pleins entre les chicanes, formant des surfaces plus larges à la gravure, sont parfois garnis de motifs plus complexes tels des coeurs, des feuilles d'eau, des étoiles, des fleurs, des rosaces, des trèfles (inspirés d'un jeu de cartes), voire même de motifs anthropomorphes comme cet autre surjoug du Musée Pyrénéen (provenant d'Audaré dans le Gers) sur lequel est gravée une tête de marocain à moustaches coiffée d'un fez rouge. D'autres surjous présentent des moulures supérieures crénelées. Enfin, un exemplaire provenant de Cox (Haute-Garonne), et conservé au M.N.A.T.P., comporte un décor plus simplement constitué de plusieurs alignements de clous en laiton incrustés. Bien qu'un artisan d'Ardizas (Gers) ait forgé sa réputation grâce à ses surjous caractérisés par des rangées de minuscules stries et de rayures en sens multiples recouvertes de couleurs brune, rouge et verte foncée, ces objets d'arts populaires sont davantage les oeuvres d'agriculteurs exécutés au couteau, à leurs moments libres. Une typologie des surjous, effectuée par J. Rozès de Brousse en 1944, fait apparaître trois types morphologiques : ovoïdes, fusiformes et indéterminés, ce dernier étant le plus riche en formes. Cette classification mériterait d'être redéfinie et précisée à partir d'exemples qui seraient cette fois regroupés en fonction de leurs aires d'appartenance géographique.

Bibliographie :

- J. Cuisenier, **L'art populaire en France**,
Fribourg-Paris, Office du Livre, 1975, pp. 181.
- M. Jean-Brunhes Delamarre, **Géographie et ethnologie de l'attelage au joug en France, du XVII^{ème} siècle à nos jours**, Prague, Uherské Hradiste, 1969, pp.40-41.
- D. Glück et G. H. Rivière, **Arts populaires des pays de France**,
Editions Joël Cuénot, 1976, volume 1, pp.146-147.
- M. Le Bondidier et G. Balencié, **Catalogue Illustré du Musée Pyrénéen du Château-fort de Lourdes**, Instituto de Estudios Pirenaicos del Consejo Superior de Investigaciones Cientificas. Zaragoza, 1953, volume 1, pp. 65-66.
- P. Mesplé, Le "subre-junh" du midi toulousain, **L'art Populaire en France** (recueil d'articles publiés sous la direction d'Adolphe Riff), Strasbourg-Paris, Istra, 1930, pp. 197-198.
- J. Rozès de Brousse, Les "surjous" des vallées garonnaises, **Etudes de Folklore Rural**, Toulouse, Editions du Muséum, 1944, pp. 3-9.

Attelage de boeufs au joug double de cornes à chevilles avec surjoug ; moustiquaire ; Lombez (Gers) (Cl. MNATP 37.985.13. Paul Mesplé).

Un exemple régional : les jougs du bourbonnais



Essai de répartition des types de jougs bourbonnais.

La prédominance de l'attelage à vaches ou à boeufs dans le Bourbonnais jusqu'au début du XX^e siècle, en raison de l'introduction tardive du cheval de labour, permet de disposer pour cette région d'un corpus de jougs relativement important, et d'informations précises sur son utilisation.

Un examen sommaire de la question fait pressentir la variété des types de jougs et des systèmes d'attelage ; une étude plus approfondie permettrait d'établir une cartographie précise des jougs et pourrait s'accompagner d'essais de reconstitutions de liage des animaux, qui confirmeraient cette impression de diversité. Dans le domaine des attelages comme plus généralement dans celui du matériel et des techniques agricoles, le Bourbonnais (correspondant à peu près à l'actuel département de l'Allier) présente en effet l'intérêt d'être une zone de frontières, où se rejoignent des éléments provenant des régions limitrophes, plus homogènes : Berry, Bourgogne, Auvergne.

1. Les types de jougs bourbonnais : essai de classification et de répartition.

On peut distinguer trois groupes principaux de jougs doubles dans le Bourbonnais :

a). le joug à découpes ou "bourbonnais". Le joug dit "bourbonnais" par l'*Atlas linguistique et ethnographique du Centre*, est effectivement le plus répandu dans l'ancienne province. Il se caractérise par les découpes qui permettent le liage des courroies au-dessus des têtes, et, dans la majeure partie du Bourbonnais, par la présence d'un tenon central au-dessus de chaque tête, parfois situé un peu en arrière. La courroie était entrelacée autour de ce tenon lors du liage des cornes. On note toutefois l'absence de ce tenon sur les jougs du Sud-Ouest du Bourbonnais (Bizeneuille, Archignat, Commentry). D'autre part, la colonne calendaire de Souvigny (XII^e siècle), représente pour le mois de novembre un paysan conduisant ses bêtes à l'étable, symbolisée par une mangeoire. Il porte sur l'épaule un joug double à découpes, semblable à ceux que l'on observe dans le Bocage bourbonnais, mais dépourvu de tenon au-dessus des têtes, alors que les jougs plus récents en comportent dans cette région. On ne peut pas être sûr que cette sculpture ait été exécutée à Souvigny, ou à partir d'un modèle local, mais on doit se demander si le tenon n'est pas un élément apparu à l'époque moderne, ce qui serait à mettre en relation avec les autres modifications du joug traditionnel par les propagateurs des innovations agronomiques du XIX^e siècle. Dans les jougs à découpe, des différences s'observent également dans les aménagements destinés à caler les cornes : il peut s'agir de découpes concaves taillées de chaque côté des têtes, pour épouser la forme des cornes, ou de crans prismatiques en relief placés également de part et d'autre des têtes. Les boucles d'attelage (*courdilles*) des jougs à découpe peuvent être en cuir chromé, en tresses de bois, ou en métal. A Luneau, d'après l'*Atlas linguistique et ethnographique du Centre*, "l'anneau de devant était tressé en cuir pour être plus résistant, celui de derrière était fait avec des pousses de chêne, car le cuir coûtait cher ; pour adoucir les pousses de chêne, on les plaçait dans le four quand le pain avait été retiré ; plus tard l'anneau de derrière s'est fait en métal"(1). L'anneau de recul en pousses de chêne a existé "voilà très longtemps" à Lafeline, également d'après l'*Atlas*. Le musée rural de Beaulon en possède quelques exemplaires provenant de la Sologne bourbonnaise, au Nord-Est du Bourbonnais. On s'en souvient aussi dans l'Ouest, à Lamaids, où "autrefois la *courdille* était fabriquée avec une branche de chêne, jeune et souple, tressée", avant d'être fabriquée en cuir.

b). Le joug à pointe centrale. Le joug à pointe centrale peut être considéré comme une variante du précédent : il présente les mêmes découpes, et peut avoir comme lui un tenon central au-dessus de chaque tête, mais apparemment seulement dans le Nord de son aire de répartition (Etroussat) : l'exemplaire reproduit à Ebreuil par l'*Atlas* n'a pas de tenon, et les jougs à pointe centrale de

la Limagne auvergnate non plus. Dans les deux cas, le joug à pointe centrale est caractérisé par un système d'attelage métallique fixé sous le surjoug, dans la partie centrale, elle-même renforcée par des plaques de métal. Ce système comprend, à l'avant, une boucle d'attelage en métal servant au tirage.

Cette boucle est fixée par une pièce de métal qui traverse le joug et est retenue à l'arrière du joug par une clavette. Des rondelles de métal peuvent être placées entre le joug et la clavette pour compenser le jeu dû à l'usure du bois et du métal. La boucle de recul est une chaîne réglable fixée à l'arrière du joug.

On ne l'utilisait pas avec la charrue, car il n'y a pas de mouvement de recul avec cet instrument. En montagne bourbonnaise, le surjoug est souvent terminé en forme de croix. Ailleurs, l'extrémité de la pointe forme un pommeau arrondi, parfois percé. On nommait la pièce au-dessus du joug le *chapouèron* à Etroussat. L'*Atlas linguistique du Centre* a également relevé ce nom à Vendat.

D'après l'expérience des usagers, la pointe centrale permet essentiellement une manutention plus facile du joug, qui est lourd en raison de ses éléments métalliques. On le saisit par le surjoug pour l'ôter de la tête des vaches ou des boeufs. Le surjoug sert aussi à enrouler les courroies, pour ne pas les emmêler, quand on range le joug. En bordure de la Limagne, la pointe centrale peut être seulement ébauchée, et former un tenon central. Cette protubérance empêche le passage de la courroie qui relie les boucles de l'attelage. Une fente est donc ménagée à cet effet sous l'amorce de la pointe (Saulcet).

Le joug à pointe centrale se rencontre dans le sud du Bourbonnais, en-dessous d'une ligne délimitée approximativement par le cours de la Bouble, de Louroux-de-Bouble jusqu'au sud de Saint-Pourçain, le cours de l'Allier jusqu'au nord de Cusset, et celui du Sichon entre Cusset et Arronnes. Il est connu dans l'ensemble de la montagne bourbonnaise, sauf à l'est (Saint-Nicolas-des-Biefs), où les seuls exploitants qui en utilisaient étaient originaires de communes voisines.

Un témoin de Saint-Nicolas-des-Biefs affirme que ceux qui possédaient un joug à pointe centrale étaient "ceux qui ne faisaient pas de la culture", car ce type de joug était jugé impropre au débardage du bois. En plaine, le joug à pointe centrale est utilisé dans toute la Limagne bourbonnaise et auvergnate.

Sa répartition semble stable depuis le milieu du XIX^e siècle : la plus ancienne représentation que j'en connaisse dans le Bourbonnais figure sur une lithographie de l'illustrateur moulinois Bariau publiée en 1850 dans l'*Allier pittoresque* de Théodore de Jolimont. Cette lithographie représente une vue de l'Eglise et du château de Chareil-Cintrat, dont la commune constitue la limite du joug à pointe centrale au sud de Saint-Pourçain jusqu'à l'abandon des vaches et des boeufs comme animaux de trait, généralement avant la seconde guerre mondiale.

c). Le joug plat. Le joug plat, appelé "morvandiau" par l'*Atlas*, était connu dans l'est de l'Allier, au nord de la Sologne Bourbonnaise. Il était caractérisé par

l'absence de découpes au-dessus des têtes, qui sont prolongées sur leurs côtés extérieurs par un tenon horizontal. La partie centrale du joug est échancrée à sa base, de chaque côté des anneaux d'attelage. Le système de fixation de ces derniers est également différent de celui des jougs à découpe : d'après le dessin d'un joug de Lucenay-les-Aix publié dans l'*Atlas*, l'attache joug-timon est semi-rigide, comme sur les jougs du Morvan ; le timon coulisse dans des anneaux non mobiles plaqués contre le joug, alors que sur les autres jougs du Bourbonnais, les anneaux sont mobiles et l'attache est souple.

Le joug plat était connu à Paray-le-Frésil, d'où proviennent deux exemplaires conservés au Musée de Beaulon. Comme à Lucenay-les-Aix, on connaissait aussi dans cette commune le joug "bourbonnais" à découpes. Ce dernier peut-être plus récent que le joug plat dans les localités qui ont utilisé les deux types.

Un souvenir de la substitution du joug à découpes "bourbonnais" au joug plat a été relevé par l'*Atlas* à Luneau, dans l'est du Bourbonnais : le joug bourbonnais à découpes a remplacé le joug plat morvandiau, "plus ancien", parce qu'il permettait aux boeufs de "mieux tirer" (2).

d). Autres jougs. Il a existé des jougs à attelage réglable, permettant de déplacer latéralement l'axe du timon pour le rapprocher d'un des deux animaux de trait quand ils n'avaient pas la même force. On déplaçait l'attelage vers l'animal le plus fort (Châtel-Montagne ; un exemplaire provenant de Châtel-de-Neuvre, au Musée de la Vigne de Saint-Pourçain). Je n'ai pas trouvé en revanche de spécimens de jougs doubles articulés, permettant d'obtenir une hauteur différente avec les deux têtes quand l'attelage laboure dans les terrains en pente. Un joug de cette sorte, proposé à la Société d'Agriculture de l'Allier par son inventeur, M. de Scorbiac, en 1878, a dû être expérimenté dans les environs de Vichy, d'après les *Annales* de la Société, mais il ne semble pas avoir connu le succès escompté. D'autres expériences de modifications des jougs locaux ont été tentées au cours du XIX^e siècle : on trouve en effet vers 1840 dans les *Annales* de cette Société de nombreux articles consacrés au mode d'attelage des animaux.

Enfin les jougs simples, souvent appelés *têtes*, sont fréquemment des jougs doubles coupés en deux (Thionne, et, d'après l'*Atlas*, Saint-Léopardin-d'Ay et Luneau). Je n'ai pu retrouver que des jougs simples à découpes. Ils servaient pour certains travaux, soit dans les vignes (Billy, Etroussat, Saulcet, Le Theil), soit pour la culture des betteraves (Etroussat). Dans les vignes, le joug simple permettait de labourer avec une vache qu'on attelait parfois devant un cheval (Etroussat). Le joug simple servait également à dresser les vaches et les boeufs pour les habituer à porter le joug.

La fabrication des jougs ne faisait pas forcément intervenir un charron ou un jouguier spécialisé ; on avait surtout recours à eux pour les jougs à pointe centrale (Châtel-Montagne), qui étaient onéreux : les auteurs de la *Vie rurale* en

Auvergne indiquent qu'à Beauregard-l'Evêque, dans le Puy-de-Dôme entre Clermont-Ferrand et Lezoux, le prix des ferrures était équivalent à celui du bois du joug, qui coûtait 10 francs en 1926 (2). Beaucoup d'exploitants fabriquaient leurs jougs, à l'aide d'une herminette appelée *chole* en Limagne (Etroussat) ou *anciau* dans le Bocage. On en retrouve fréquemment dans les exploitations. Les éléments de cuir étaient achetés chez le bourrelier. On signale encore cependant des jouguiers encore en activité en Forterre (nord de Vichy) avant la seconde guerre mondiale, notamment un à Magnet et un à Boucé.

2. Liage et dispositifs de protection

Le liage des animaux avec les jougs à découpe, qu'ils aient ou non une pointe centrale, s'effectuait en commençant par la corne située du côté intérieur de l'attelage. On faisait le tour de la corne avec la courroie, puis on la croisait au-dessus de la tête et on entourait l'autre corne. On répétait cette opération quatre ou cinq fois. Quand elles étaient liées, les courroies étaient arrêtées soit dans les fentes latérales du joug, soit autour de petites chevilles horizontales placées à l'avant du joug dans sa partie centrale. A Bizeneuille, on disait qu'on "*finissait* le bout pointu de la courroie dans les chevilles". La fente latérale semble répandue dans l'est, le centre et le sud du Bourbonnais, alors que les chevilles se retrouvent sur tous les jougs de la partie ouest, où le joug à fente latérale est inconnu.

Le liage s'effectuait différemment avec les jougs plats "*morvandiaux*" : à Lucenay-les-Aix, qui est une commune de la Nièvre limitrophe de l'Allier, l'*Atlas Linguistique du Centre* a relevé qu' "il y a le joug plat ou morvandiau avec lequel les liens se croisaient sur la tête, et le joug coché ou bourbonnais dont les liens faisaient le tour des cornes par derrière et sur le front".

L'attelage du joug comprenait un certain nombre de protections pour éviter que les courroies ne blessent les animaux. On plaçait entre leur front et les courroies des coussinets généralement exécutés en paille de seigle ou en roseau (*rauche*) tressés, pour les attelages de labour, ou bien en cuir rembourré, pour les attelages avec lesquels on sortait pour les foires et les marchés. Les cornes pouvaient être protégées soit par des manchons en cuir, soit par des garnitures en cuir ou en caoutchouc clouées sur le joug. Enfin, la tête des animaux était abritée par des rangées de franges servant de chasse-mouches. Les chasse-mouches de poitrail étaient en revanche exceptionnels (Billy).

Dans le Bourbonnais, l'attelage au joug des instruments aratoires était complété par un timon long, ou par un timon court raccordé à une chaîne. Là encore, des différences se marquent suivant les zones considérées : la montagne bourbonnaise utilise jusqu'au XX^e siècle un timon long dit *prôla*, qui paraît avoir précédé, dans les autres régions du Bourbonnais, l'utilisation du timon court à chaîne. Ces différences doivent être mises en rapport avec le type d'instrument

aratoire utilisé : il semble, par exemple, que le timon court à chaîne n'ait été introduit dans le Bourbonnais, Montagne exceptée, qu'au moment de l'apparition de la charrue à versoir fixe, substituée à l'araire à partir du milieu du XIX^e siècle. Les jougs ne constituent donc qu'un élément des anciennes techniques agricoles, indissociable de l'ensemble formé par l'outillage et les pratiques antérieurs à la mécanisation : il convient donc de ne pas limiter leur étude à l'établissement d'une typologie, mais de considérer les relations qu'ils entretiennent à l'intérieur du système technique où ils sont utilisés.

Bibliographie :

- Dubuisson P., **Atlas Linguistique et Ethnographique du Centre**, Volume I, Paris, C.N.R.S., 1971, carte n°189 (commentaire point 62).
- Prival M., Jaffeux Mad. & Maur., Mailholl G., **La vie rurale en Auvergne**, éditions Horvath, Roanne, 1987, p. 100.